

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

"DESSINEZ UN NOUVEL AUTOCOLLANT POUR VALORISER LES BONNES PRATIQUES" du 9 avril au 2 mai 2025

Article 1 - Organisation

La Société Française d'Arboriculture (S.F.A.), association de loi 1901 dont le siège se trouve à Châteauneuf-du-Rhône France, organise un appel à contribution de ses membres sous la forme d'un concours d'illustrations en vue de disposer de nouveaux supports de diffusion de ses missions et de ses valeurs, qui se voudront à la fois positifs et fédérateurs.

Article 2 - Thématiques retenues dans le cadre du concours

La S.F.A. propose à ses membres de participer sur les trois thématiques suivantes :

1. **L'adhésion à la SFA** : donner envie d'adhérer à la SFA,
2. **La promotion du métier de l'arboriculture d'agrément** : mettre à l'honneur les métiers de l'arboriculture d'agrément (gestionnaire, expert/conseil en arboriculture, arboriste grimpeur, formateur ...),
3. **Les pratiques durables de gestion de l'arbre** : illustrer de façon positive les pratiques durables de gestion des patrimoines arborés.

Article 3 - Modalités de participation

- La participation est libre, gratuite et réservée aux membres de la S.F.A. à jour de leur adhésion.
- Chaque participant peut proposer jusqu'à **5 illustrations** par thématique, en couleur ou noir et blanc, avec ou sans texte, au format bonne résolution si possible, la graphiste pourra les retoucher pour les rendre utilisables.
- Les illustrations devront être classées par ordre de préférence (de 1 à 5).
- Une illustration pourra concourir pour plusieurs thèmes mais ne pourra être lauréate que dans un seul.
- Le jury s'engage à sélectionner au moins une illustration par participant.

Article 4 - Envoi des illustrations

- **Date limite d'envoi** : **2 mai 2025 inclus**.
- **Adresse d'envoi** : secretariat@sfa-asso.fr
- **Objet du courriel** : "Concours illustrations SFA - Nom et Prénom".
- **Informations à fournir** :
 - Pour chaque illustration : thème, numéro d'ordre (1 à 5), titre
- Toute illustration ne respectant pas ces critères sera éliminée.

Article 5 - Sélection par le jury

- Le jury sera composé d'adhérents volontaires de la SFA, dont certains membres du CA, et examinera les illustrations anonymement.
- Chaque membre attribuera des notes de **10 à 1 étoile** (10 étoiles = illustration préférée).
- Les **10 illustrations par thème** ayant obtenu le plus de votes seront présélectionnées.
- Un même participant pourra voir plusieurs de ses illustrations présélectionnées.

Article 6 - Vote final lors des Rencontres Nationales d'Arboriculture (RNA) 2025

- Les illustrations présélectionnées seront exposées les **13 et 14 juin 2025**.
- Le vote des membres se fera anonymement : chacun sélectionnera son illustration préférée par thème.
- Les lauréats seront ceux ayant obtenu le plus de votes.
- Chaque illustration ne pourra être lauréate que dans un seul thème.
- Les résultats seront annoncés le **dimanche 15 juin 2025 avant le résultat des Masters**.

Article 7 - Obligations et droits

- Les participants doivent respecter les règles en matière de **droit à l'image** (autorisation écrite pour toute personne reconnaissable sur une illustration).
- La participation implique l'acceptation d'une diffusion sans contrepartie des illustrations par la S.F.A. et ses partenaires.
- Toute illustration jugée choquante ou hors thème pourra être exclue.

Article 8 - Acceptation du règlement

- La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Toute contestation sera arbitrée par le jury, souverain dans ses décisions.